

Arrêté du 26 janvier 2000 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR: ATEG0090034A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1998 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 8 juin 1998 modifié portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Sur proposition du SNE-CFDT,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. Vesseron (Philippe), directeur de la prévention des pollutions et des risques, en remplacement de M. d'Ornellas (Christian) ;
M. Casal. (François), directeur adjoint de l'eau, en remplacement de M. Roussel (Pierre) ;
M. Legrain (Dominiquie), directeur adjoint du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, en remplacement de
M. Letourneux (François) ;
M. Hermeline (Daniel), directeur du personnel et des ressources humaines de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, en remplacement de M. Beseme (Jean-Louis) ;

Membres suppléants

M. Robbe (Daniel), chef du bureau de l'orientation de l'action des services déconcentrés (direction de l'eau), en remplacement de M. Février (Patrick) ;
M. Megret (Alain), directeur adjoint de la nature et des paysages, en remplacement de M. Mazenc (Louis) ;
M. Duclaux (Thierry), sous-directeur de la gestion des personnels d'encadrement au ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de Mme Malmassari (Nicole) ;
M. Cuvelier (Bernard), directeur des ressources humaines de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, en remplacement de M. Guillard (Philippe).

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel, au titre de la CFDT :

Membre titulaire

M. Brandy (Gérald), en remplacement de M. Romieux (Christian).

Membre suppléant

M. Roch (Jérôme), en remplacement de M. Duhautois (Laurent).

Article 3

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 26 janvier 2000.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général de
l'administration
et du développement,*
J.-L. LAURENT